

LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES

EN DIFFICULTÉ

PROGRAMME

Création & Impression : DEPIL/PSI - Imprimerie Universitaire - Aix-Marseille Université



Heures validées au titre de la formation continue

Vendredi 20 novembre 2015
Amphithéâtre PEIRESC



3, Av Robert Schuman
13628 Aix-en-Provence

9h30 : Ouverture des travaux

M. Cyril Bloch, *Co-directeur du CDE, professeur AMU*
M. David Bosco, *Directeur de l'IDA, professeur AMU*
M. Thierry Granier, *professeur AMU*

1. LE FINANCEMENT NÉGOCIÉ

Présidence de la matinée assurée par
Mme Régine Bonhomme, *ancien avocat général à la Cour de cassation en service extraordinaire et professeur émérite à l'Université de Montpellier*

A. La mobilisation des ressources de l'entreprise

- le financement par la cession d'actifs de l'entreprise (M. Bastien Brignon, *Maître de conférences AMU*, Me Karine Dabot, *Avocate, AM Juris, Aix-en-Provence*)

B. La mobilisation du concours des tiers

- le financement par les acteurs publics

La Commission des chefs des services financiers et des représentants des organismes de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), une instance départementale en soutien aux entreprises en difficulté (M. Jean-Marc Clasel, *Secrétaire permanent de la CCSF, DRFIP de PACA et des Bouches-du-Rhône*)

- le financement par de nouveaux créanciers et de nouvelles sûretés (M. Patrick Chianalino, *Directeur d'exploitation, Banque Thémis*)

- le financement par de nouveaux associés (M. Vincent Perruchot-Triboulet, *Maître de conférences AMU*)

Table-ronde avec :

Mme Régine Bonhomme, *Professeur émérite à l'Université de Montpellier, ancien avocat général à la Cour de cassation en service extraordinaire*
M. Georges Richelme, *Président du tribunal de commerce de Marseille*
Me Vincent Gillibert, *Administrateur judiciaire, Marseille*
Me Jean-Paul Armand, *Avocat, Bollet et associés, Marseille*
Me Rémy Gomez, *Avocat, BBLM, Marseille*

2. LE FINANCEMENT FORCÉ

Présidence de l'après-midi assurée par
M. Pierre-Michel Le Corre, *professeur à l'Université de Nice Sophia-Antipolis*

A. Sollicitation en exécution des exigences légales ou contractuelles

- Le financement de la période d'observation (Me Gilles Mathieu, *Maître de conférences AMU, Avocat AM Juris Aix-en-Provence*)

- Le financement par les garants (M. Nicolas Borga, *Professeur Université Lyon 3*)

B. Sollicitation pour tenir compte de la responsabilité ou de la confusion des patrimoines

- Le financement par des responsables

- Le financement par le banquier fautif (Mme Adeline Cerati-Gauthier, *Maître de conférences AMU* – Me Emmanuel Bonnemain, *Avocat au Barreau de Draguignan*)

- responsabilité et droit des sociétés (Mme Isabelle Arnaud-Grossi, *Maître de conférences AMU*)

- Le financement pour tenir compte de la situation de confusion des patrimoines

* L'action en extension (Mme Florence Reille, *Maître de conférences, Université Sud-Toulon-Var*)

* L'articulation entre surendettement et rétablissement professionnel (Mme Anne-Marie De Matos, *Maître de conférences AMU*)

Table ronde avec :

M. Pierre-Michel Le Corre, *professeur à l'Université de Nice Sophia-Antipolis*
Me Vincent De Carrière, *Mandataire judiciaire, Aix-en-Provence*

Rapport de synthèse assuré par

M. Didier Poracchia, *professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne*